

INFORMATION

ET SOUTIEN

AUX TUTEURS

FAMILIAUX

permanences

Tribunal de Proximité
de Villeurbanne
les mardi matin

Tribunal de Proximité de Lyon
les jeudi matin

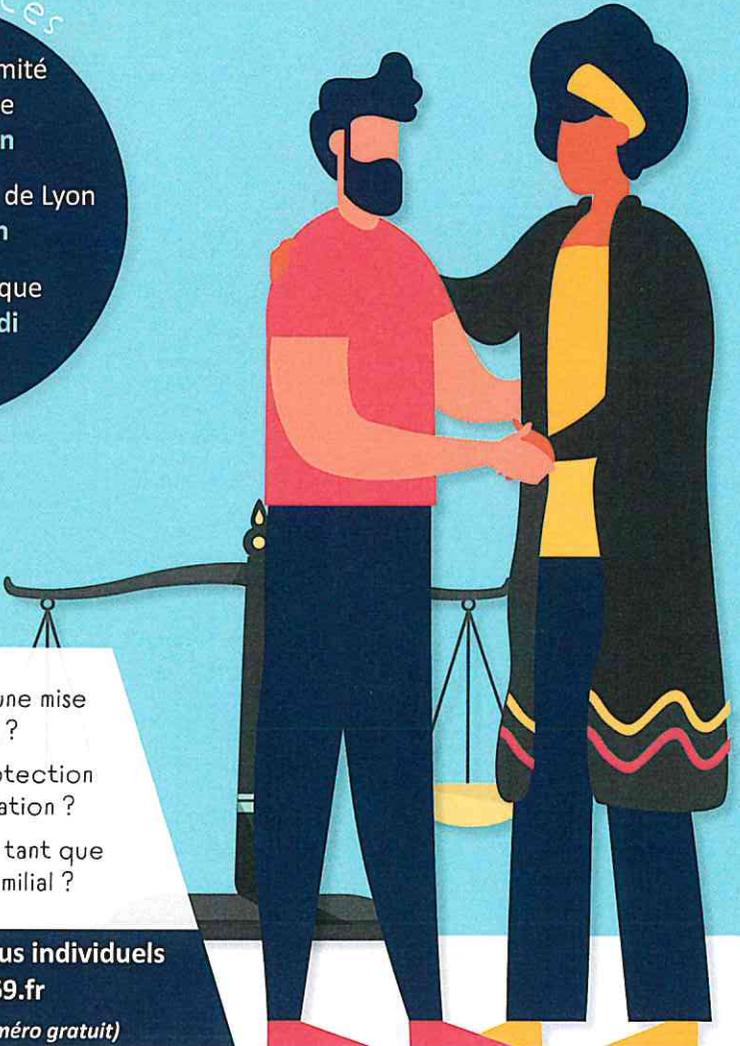
Accueil téléphonique
du lundi au jeudi
de 14h à 17h

- Comment demander une mise sous protection ?
- Quelle mesure de protection est adaptée à ma situation ?
- Quelles obligations en tant que tuteur ou curateur familial ?

Possibilités de rendez-vous individuels

istf69@istf69.fr

0800 808 031 (numéro gratuit)



Images : Freepik.com et rawpixel.com - Impression : interface@messidor.asso.fr, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale - 2022